



Nombre de conseillers.....	43
En exercice.....	43
Présents à la séance.....	32
Pouvoirs.....	09
Excusés.....	02

<b>DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2024</b>
--------------------------------------------------------------

### N°2024-06-45 : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 EN LIEN AVEC LE LABEL VILLE AMIE DES ANIMAUX

Le jeudi 20 juin 2024 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation faite le vendredi 07 juin 2024.

#### Présents :

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	BEREZIN Serge
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ATTARD Gérard	COLLET Marie-Madeleine
MANTEL Serge	MAKHLOUF Dounia	AOUATI Kheireddine
MONIER Annick	LAFARGUE Jean-Claude	BITATSI-TRACHET Françoise
MILOTI Donni	GUIMARAES Odette	BONINI Bruno
CARRATALA Henri	LEROUX Pierre-Olivier	JOLY Nathalie
MICONNET Olivier	MARKARIAN Olivier	TRILLAUD Laurent
HERRMANN Marie-Catherine	CHASSAIN Clément	HODÉ Laurence
AÏDOUDI Salem	BERNARD Anne	PERRAULT Gérard
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BARATTA Jean-Pierre	ROSSINI Christel
ARNAUD Philippe	BERTHE Éloïse	

#### Pouvoirs :

BORDES Roselyne	à CARCREFF Corinne
LE COZ Lucie	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
DI IORIO Rina	à COLLET Marie-Madeleine
FOURNIER Marine	à CHASSAIN Clément
KOUCEM Yacine	à LEROUX Pierre-Olivier
ADLANI Myriam	à MOULINAT-KERGOAT Hélène
DJABALI Sara	à MILOTI Donni
CRALIS Christophe	à ARNAUD Philippe
MAUROBET Catherine	à MANTEL Serge

#### Excusés :

LE BLEGUET Marie-Thérèse  
HAMZA Ali

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. M. ATTARD a été désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. CARRATALA, rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L.200-1 et L.221-8 ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le Code de l'animal ;

Vu la Convention européenne pour la protection des animaux de compagnie de 1987 ;

Vu la loi n° 2015-177 du 16 janvier 2015 et son article 515-14 qui reconnaît l'animal comme un « être vivant doué de sensibilité » dans le Code civil ;

Vu la loi n° 2121-1539 du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes ;

Vu le rapport d'activité 2023 de la Commune portant sur le label « Ville amie des animaux » ;

Vu l'avis de la Commission permanente Administration générale en date du 11 juin 2024 ;

Considérant que cette démarche s'inscrit dans les politiques que la Commune poursuit dans les mises en œuvre, d'une part, de l'Agenda 2030, et d'autre part, du label Ville amie des animaux ;

Considérant que la Commune souhaite agir en faveur de la protection animale ;

Considérant que la Commune s'est engagée en faveur de la reconnaissance des droits des animaux, de leur protection et plus généralement de leur bien-être avec la mise en place d'une véritable action publique reconnue par l'obtention du label de niveau 1 « Ville amie des animaux » par la Région Île-de-France ;

Considérant que cet axe fort se traduit par une série d'actions concrètes comme l'ouverture d'un caniparc, des ateliers de sensibilisation, une gestion des espaces verts appropriée etc. ;

Considérant que dans le prolongement de ces actions, la Commune a organisé la fête du Printemps le 06 avril 2024 sur le thème de l'animal en ville avant la plus forte période d'abandon des animaux ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de délibérer sur cette affaire ;

Après en avoir délibéré,

**A la majorité par :**

Accusé de réception en préfecture 093-219300464-20240620-2024-06-45-DE Date de télétransmission : 28/06/2024 Date de réception préfecture : 28/06/2024
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**- 38 voix pour :**

MARTIN Pierre-Yves  
BOUDJEMAÏ Kaïssa  
MANTEL Serge  
MONIER Annick  
MILOTI Donni  
CARRATALA Henri  
MICONNET Olivier  
HERRMANN Marie-Catherine  
AÏDOUDI Salem  
MOULINAT-KERGOAT Hélène

ARNAUD Philippe  
CARCREFF Corinne  
ATTARD Gérard  
MAKHLOUF Dounia  
LAFARGUE Jean-Claude  
GUIMARAES Odette  
LEROUX Pierre-Olivier  
MARKARIAN Olivier  
CHASSAIN Clément  
BERNARD Anne

BARATTA Jean-Pierre  
BERTHE Éloïse  
BEREZIN Serge  
COLLET Marie-Madeleine  
AOUATI Kheireddine  
BITATSI-TRACHET Françoise  
BONINI Bruno  
JOLY Nathalie  
TRILLAUD Laurent

BORDES Roselyne Pouvoir à CARCREFF Corinne  
LE COZ Lucie Pouvoir à BOUDJEMAÏ Kaïssa  
DI IORIO Rina Pouvoir à COLLET Marie-Madeleine  
FOURNIER Marine Pouvoir à CHASSAIN Clément  
KOUCEM Yacine Pouvoir à LEROUX Pierre-Olivier  
ADLANI Myriam Pouvoir à MOULINAT-KERGOAT Hélène  
DJABALI Sara Pouvoir à MILOTI Donni  
CRALIS Christophe Pouvoir à ARNAUD Philippe  
MAUROBET Catherine Pouvoir à MANTEL Serge

**- 3 abstentions :**

HODÉ Laurence  
PERRAULT Gérard  
ROSSINI Christel

Article unique : Approuve le rapport d'activité 2023 sur la situation concernant le label Ville amie des animaux.

Annexe : Rapport d'activité 2023 relatif au label Ville amie des animaux de la région Île-de-France

Ainsi fait et délibéré en séance le 20 juin 2024.



74  
Pierre-Yves MARTIN  
Maire de Livry-Gargan  
Conseiller départemental

**Date de publication : 01/07/2024**

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20240620-2024-06-45-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2024  
Date de réception préfecture : 28/06/2024

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*



JUIN 2024


# Rapport Ville amie des animaux



[livry-gargan.fr](http://livry-gargan.fr)



Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20240620-2024-06-45-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2024 DE  
Date de réception préfecture : 28/06/2024

*Livry-Gargan* 

# Sommaire

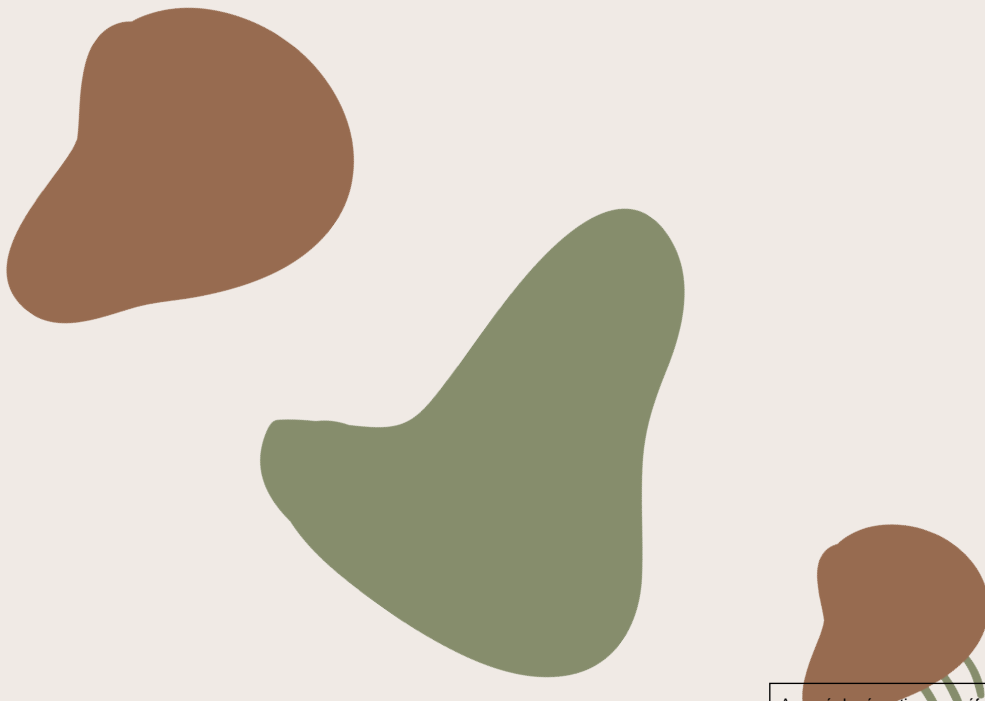
## I - Promouvoir le respect du bien-être animal

- I.1 - Des actions de sensibilisation sur l'animal en ville
- I.2 - Gérer les animaux errants
- I.3 - Lutter contre la maltraitance animale et l'abandon

## II - Valoriser la place des animaux de compagnie au sein de la ville

- II.1 - Aménager des espaces dédiés aux animaux de compagnie
- II.2 - Engager une réflexion à l'échelle de la commune pour favoriser la place de la petite faune sauvage en ville
- II.3 - Diffuser un guide de l'animal en ville

## III. - Renforcer la place de l'animal de compagnie auprès des citoyens fragilisés



# édito

Il n'y a pas si longtemps, un animal avait le même statut qu'un objet quelconque. Il aura fallu la mobilisation d'associations et de citoyens pour que chacun, ou presque, s'aperçoive de l'incroyable sensibilité des animaux, quels qu'ils soient. Cette reconnaissance va de pair avec l'importance croissante de nos animaux de compagnie dans nos vies et, nous en sommes convaincu, avec l'envie de bien vivre-ensemble, au sens large, qui préoccupe chacun de nous et vers lequel nous souhaitons tous aller.

En tant que citoyens, nous sommes très attachés aux avancées législatives sur la question du bien-être animal. La loi évolue certes lentement, mais les animaux sont de mieux en mieux protégés et c'est une très bonne nouvelle.

En tant qu'élus cette fois, nous avons la possibilité d'agir plus vite et de mettre en place des outils utiles et même désormais nécessaires pour que le territoire de Livry-Gargan soit un modèle du bien-être animal. Il ne s'agit pas seulement de dire mais bien de faire, et de montrer qu'à notre échelle et dans toutes nos actions, nous sommes portés par la volonté d'agir efficacement.

La ville bénéficie d'une superficie d'espaces verts importante, qui étonne chaque nouveau visiteur. Il est donc utile de rappeler ici que Livry-Gargan bénéficie de 80 hectares d'espaces verts, dont six parcs, des espaces végétalisés un peu partout à travers la ville, de nombreux arbres et que les futurs aménagements intègrent toujours davantage de végétalisation... Ces espaces impliquent une faune et une flore uniques et variées, allant du hérisson aux chauves-souris, en passant par des oiseaux et insectes qui s'épanouissent sereinement au sein de notre ville.

Cet héritage vert, préservé jusqu'ici, nous nous faisons un devoir de le protéger et d'y sensibiliser les plus jeunes. Ces nouvelles générations vont à leur tour devoir en prendre soin, et c'est parce qu'il est important qu'ils prennent conscience de ces enjeux que nous organisons aussi des actions et des manifestations de sensibilisation auprès des enfants.

**Pierre-Yves MARTIN,**  
Maire de Livry-Gargan

**Henri CARRATALA,**  
Adjoint au maire en charge  
du développement durable  
et de la propreté



**VILLE AMIE  
DES ANIMAUX**



Région  
**Île de France**

# Introduction

En 2020 Livry-Gargan a obtenu une patte au label « Ville amie des animaux », décerné par la région Île-de-France. Déjà très investit pour la cause animale, ce label a permis de dynamiser les actions de la ville. Ainsi, Livry-Gargan continue d'œuvrer afin d'améliorer la cohabitation des Livryens avec tous les animaux, qu'ils soient domestiques, de compagnie ou sauvages.

Mais si la cohabitation est importante, le bien-être animal est quant à lui au cœur des actions menées par la commune. Celle-ci est d'ailleurs dotée depuis novembre 2023 d'une « Charte du bien-être animal », travaillée avec un conseil de quartier et les services de la ville. Cette charte engage la collectivité à mettre en œuvre un certain nombre d'actions, en y associant des partenaires tels que des associations, des experts, des élus ou encore des citoyens. Mais cette charte rappelle avant tout la prise en compte de la ville du bien-être animal dans tous les projets qu'elle développe.

Ainsi Livry-Gargan s'investit pleinement aux côtés des citoyens, qui depuis de nombreuses années plaident en faveur d'un respect de la sensibilité animale. Le regard de notre société a évolué et il est nécessaire de suivre et d'encourager cette tendance. Livry-Gargan a souhaité mettre en place les outils nécessaires pour sensibiliser un maximum d'habitants à cette noble cause.

Ce rapport présente les axes de travail et les actions proposées tout au long de l'année 2023, à Livry-Gargan.



# I - PROMOUVOIR LE RESPECT DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

## I-1 ■ DES ACTIONS DE SENSIBILISATION SUR L'ANIMAL EN VILLE



### Les séjours « NATURE »

Chaque année, la ville organise des séjours « Nature » à la ferme et au Zoo de Beauval pour les enfants des accueils de loisirs (5/11 ans).

> **Les séjours à la ferme** permettent aux enfants de :

- découvrir de nouvelles espèces animales et d'être à leur contact
- comprendre l'origine des produits alimentaires courants, comme le lait
- d'apprendre le cycle de vie des animaux, leur façon de vivre et leurs besoins
- comprendre les enjeux liés à l'environnement et à sa préservation

Durant ces séjours, les enfants participent à :

- la traite des chèvres
- aux soins des animaux
- un atelier de fabrication de pain
- un atelier « De l'œuf à la poule »

> **Les séjours au zoo de Beauval**, engagé dans la conservation des espèces et investit dans la protection de la biodiversité, permettent aux enfants de :

- découvrir des espèces qui existent à travers le monde
- d'observer des animaux dans leur milieu reconstitué

Durant ces séjours, les enfants participent à différentes activités sur site :

- « Continents et milieux » : connaître les différents milieux et la biodiversité des 5 continents
- « Les petits naturalistes » : comprendre et protéger les pandas géants

6



### EN CHIFFRES

2023 :



**88 enfants**  
ont participé  
aux séjours



Zoo de Beauval :  
**44 enfants**  
de 8 à 11 ans



Ferme d'Écancourt :  
**44 enfants**  
de 5 et 6 ans

Accusé de réception en préfecture  
093-2192024-2024-06-06-1645-5  
Date de télétransmission : 28/06/2024  
Date de réception en préfecture : 28/06/2024



## Fête du Printemps et Marché de Noël : permettre le contact avec les animaux

Ces deux événements, auxquels participent massivement les Livryens, ont été l'occasion de proposer des activités en lien avec les animaux.

> **Fête du Printemps** : la ferme Tiligo, attentive au bien-être animal, était présente pour un moment de découverte mais aussi éducatif.

- Un espace de 30 m<sup>2</sup>
- Présence de 15 animaux : chèvre, chevreau, cochon, oie, lapin...

Les enfants ont pu découvrir les animaux et leurs modes de vie, mais aussi s'en approcher afin d'être en contact direct avec eux.

> **Lors du marché de Noël**, des balades à cheval ont été proposées par les Écuries de Coubron. Ces écuries sont particulièrement attentives au respect du bien-être animal, notamment à travers des pensions où les chevaux sont au pré, respectant ainsi leurs besoins fondamentaux (activité, nourriture, contacts sociaux). Les chevaux ayant participé aux balades, lors de la fête du printemps, étaient équipés d'un licol (pièce du harnais) leur offrant ainsi un meilleur confort.

En 2024, la ville a souhaité aller plus loin et a organisé la Fête du Printemps sur le thème de l'animal. De nombreux partenaires de la protection animale étaient présents (Associations 1000 et une patte, Protection des Animaux, ASPA, Ligue pour la Protection des Oiseaux...). Un éducateur canin a réalisé une démonstration d'un cours d'éducation et d'agility et un spectacle équestre a été proposé aux Livryens.

**PERSPECTIVES 2025** : Proposer de nouvelles activités liées au bien-être animal, diversifier les ateliers de sensibilisation, proposer un parcours bien-être de son animal de compagnie



## Un partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) pour un programme pédagogique sur la biodiversité

Un programme d'animations sur trois ans a été élaboré conjointement avec l'association de la Ligue de Protection des Oiseaux et la Région Île-de-France. Financé par le dispositif « Reconquête de la biodiversité » de la Région Île-de-France, l'objectif est de protéger la biodiversité en ville en sensibilisant le public scolaire et le grand public.

Pour les scolaires, les accueils de loisirs bénéficient de deux cycles d'animations :

- «Le petit ornithologue» sur le site du lac de Sévigné
- «Découverte sensorielle de la nature» au Parc de la Poudrière

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20240620-2024-06-45-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2024  
Date de réception préfecture : 28/06/2024

Pour les animations grand public, deux animations par an sont proposées sur la faune

Pour les animations grand public, deux animations par an sont proposées sur la faune et la flore afin de découvrir et observer la biodiversité existante sur la commune. Ces animations permettent aux livryens d'appréhender les enjeux liés à la biodiversité sur le territoire. 15 personnes peuvent participer à chaque animation :

- Stand de sensibilisation et distribution de nichoirs (Fête du Printemps)
- Atelier découverte de la biodiversité sur la zone refuge du lac de Sévigné



## LES ANIMATIONS SCOLAIRES EN CHIFFRES



**2023 :**

**5 classes**

**+ 2 animations grand public**

**(15 personnes)**

**2024 :**

**7 classes**

**+ 2 animations grand public**

**(15 personnes)**

**2025 :**

**7 classes**

**+ 2 animations grand public**

**(15 personnes)**

Partenaires : Région Île-de-France, Ligue pour la Protection des Oiseaux

**PERSPECTIVE 2025 :** un bilan du programme sera réalisé. Un renouvellement de la convention avec la LPO et la Région pour être proposé, avec une augmentation du nombre de participants et d'enfants concernés par les animations. Les thèmes des activités pourront être diversifiés.

## Les serres pédagogiques du parc Lefèvre

Depuis 2020, les accueils de loisirs s'investissent dans des projets liés à l'environnement et le développement durable, avec pour objectif d'initier les enfants aux gestes éco citoyens. Pour cela, le jardin pédagogique, implanté au cœur du parc Lefèvre, constitue un lieu d'apprentissage idéal. Animé par les accueils de loisirs, on y trouve un jardin partagé équipé d'outils de jardinage, qui a pour vocation de sensibiliser les enfants sur les différentes étapes de culture, du semis à la plantation, et de l'entretien à la récolte. Les enfants peuvent goûter les fruits et légumes produits au fur et à mesure des récoltes (concombre, tomates etc.). Ce jardin pédagogique dispose également de carrés potagers équipés d'oyas, d'un poulailler (deux coqs et une poule) et d'une serre connectée. Celle-ci est équipée en aquaponie, de bacs de permaculture et d'un espace protégé pour les activités en cas d'intempéries. La structure est équipée de panneaux solaires, d'un poêle à granules et d'un récupérateur d'eau de pluie.

En 2023, 54 enfants de 4 à 11 ans ont participé aux activités réalisées dans les serres pédagogiques. Afin d'augmenter le nombre d'enfants bénéficiant de cet espace, il est prévu que ce site soit prochainement piloté par une animatrice dédiée au projet.

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20240620-2024-06-45-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2024  
Date de réception préfecture : 28/06/2024

## I -2 ■ GÉRER LES ANIMAUX ERRANTS



### Les chats

Depuis 2021, en lien avec le groupe SACPA, la commune mène des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants afin de limiter le nombre de chats sur la commune. Ces derniers sont capturés par la SACPA, en partenariat avec l'association livryenne «1 000 et une patte». Ils sont ensuite stérilisés et identifiés par la fondation CLARA.



### Les chiens

Les Livryens sont informés de la marche à suivre si un chien errant est trouvé sur la voie publique : la personne doit contacter la police municipale ou nationale afin que l'animal soit récupéré. Il est alors remis au groupe SACPA qui vérifie son identification. Si l'animal est identifié, il sera remis à son propriétaire. Sinon, ils sont confiés à des associations de protection animale.

Cette action s'inscrit également dans la lutte contre l'abandon.



### EN CHIFFRES



**2024**  
**(janvier à avril) :**

**9 animaux**  
envoyés à la SACPA

**10** remis à leur propriétaire  
avec puce et icad



**2023**

**22** envoyés à la SACPA  
**une cinquantaine**  
**de chiens**

remis à leur propriétaire  
avec puce et icad

**2022**

**32** envoyés à la SACPA

**60** remis à leur propriétaire  
avec puce et icad

**2021**

**10** envoyés à la SACPA

**21** remis à leur propriétaire  
avec puce et icad

**2020**

**30** envoyés à la SACPA

**40** remis à leur propriétaire  
avec puce et icad

Accusé de réception en préfecture  
0931195046420240620-2024-06-45-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2024  
Date de réception préfecture : 28/06/2024

## I -3 ■ LUTTER CONTRE LA MALTRAITANCE ANIMALE ET L'ABANDON



### Relayer les campagnes de lutte contre l'abandon

Les chiffres de l'abandon s'élèvent à 16 498 animaux abandonnés en France, uniquement sur la période estivale.

C'est pourquoi chaque année la ville soutient la campagne de la Société Protectrice des Animaux (SPA) contre l'abandon des animaux à l'approche des vacances.

Elle sensibilise ainsi les Livryens aux conséquences d'un abandon mais relaie également les solutions pour les éviter. En 2023, la ville a également souhaité soutenir la campagne de communication de la SPA lors des fêtes de fin d'année : « Offrir un animal de compagnie à Noël ne se décide pas sur un coup de tête. L'adopter, c'est s'engager à prendre soin de lui toute sa vie ! ». Ces campagnes ont été relayées sur le site de la ville, le magazine de la ville et sur les réseaux sociaux.



10



### Le conseil de quartier Danton investi pour le bien-être animal

Dans le cadre des ateliers de travail avec les conseillers de quartier, le conseil de quartier Danton a travaillé sur la mise en place d'un caniparc et le déploiement de canisettes. En 2023, les ateliers de travail ont porté sur l'élaboration d'une charte du bien-être animal, en co-construction avec les services de la ville. Adoptée lors du conseil municipal du 23 novembre 2023, l'objectif de cette charte est de prendre en compte le bien-être animal, tout en protégeant la santé humaine et en préservant la biodiversité. Elle s'intéresse aux animaux domestiques ainsi qu'aux animaux sauvages ou apprivoisés. En adoptant cette charte, la commune s'est ainsi engagée à faciliter la bonne cohabitation entre les citoyens et la faune sauvage et domestique.

La charte est composée de six axes :

**Axe 1 : Protéger les animaux domestiques**

**Axe 2 : Prendre soin des animaux de compagnie**

**Axe 3 : Vivre avec les animaux liminaires**

**Axe 4 : Protéger la biodiversité**

**Axe 5 : Sensibiliser la population**

**Axe 6 : Pérennité du dispositif**

Les actions proposées participeront à un meilleur partage de l'espace public entre animaux, domestiques ou non, et les Livryens. Elles permettront de sensibiliser et de responsabiliser les habitants et de lutter contre la maltraitance animale, tout en favorisant la biodiversité.

Accusé de réception en préfecture  
093-219800464-20240620-2024-06-45-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2024  
Date de réception préfecture : 28/06/2024



## Des labels garantissant le bien-être animal pour la restauration scolaire

La restauration scolaire porte des enjeux majeurs en matière de santé et d'éducation. La loi EGALIM instaure de proposer dans la restauration collective, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- Au moins 50% de produits durables, dont au moins 20% de produits bio dans les repas servis,
- Au moins un menu végétarien par semaine.

Depuis septembre 2023, la ville est dotée d'un nouveau prestataire, Quadrature Restauration. Ce dernier a été sélectionné pour son travail sur la qualité et la provenance des aliments proposés. La ville va ainsi plus loin que les préconisations de la loi Egalim avec une alimentation durable qui passe de 50 à 70% et 30% des produits bio. Quadrature Restauration privilégie également des repas cuisinés à partir de produits de qualité, tracés et respectueux de l'environnement. Les viandes sont labellisées 100% françaises, les volailles 100% bio et les poissons proviennent d'une pêche 100% durable.



## II - VALORISER LA PLACE DES ANIMAUX DE COMPAGNIE AU SEIN DE LA VILLE

### II -1 ■ AMÉNAGER DES ESPACES DÉDIÉS AUX ANIMAUX DE COMPAGNIE

#### **Mise à disposition d'un caniparc**

Un chien qui se dépense est un chien heureux ! Ainsi la ville a souhaité expérimenter la mise à disposition d'un espace de liberté aux chiens. Dans cet objectif, le conseil de quartier Danton a travaillé en 2022 sur l'emplacement d'un caniparc. Il a pu ouvrir la même année, en face du 5 allée Galilée. Le site est réglementé et accessible à tous les usagers gratuitement. Le caniparc est ouvert du lundi au samedi de 7h à 20h et le dimanche de 8h à 20h.

Perspective : un deuxième caniparc est à l'étude, dans le quartier Centre, suite à l'expérimentation concluante du premier caniparc.

#### **Déployer des canisettes et des distributeurs de sacs**

Afin de préserver la propreté de l'espace public, la commune met à la disposition des propriétaires de chiens des distributeurs de sacs gratuits. En 2021, les conseillers du quartier Danton avaient travaillé à l'implantation de ces totems : 45 sont à disposition à proximité des parcs et jardins. Ils sont remplis chaque semaine par le service Propreté de la ville.

Perspectives : la ville installe régulièrement les canisettes en fonction des demandes de livryens et des besoins remontés.

12

### II -2 ■ ENGAGER UNE RÉFLEXION À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE POUR FAVORISER LA PLACE DE LA PETITE FAUNE SAUVAGE EN VILLE

#### **La réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale**

Pour mieux connaître sa biodiversité, la Ville a entrepris un inventaire de la faune et de la flore présente sur son territoire. Pour que cette collecte soit la plus exhaustive possible, les Livryens ont été invités à prendre part à cette démarche, qui a pour finalité d'assurer une meilleure préservation des espèces. À l'aide de protocoles de sciences participatives comme « Oiseaux des jardins » ou « Sauvages de ma rue », les habitants ont pu contribuer au recensement des espèces présentes sur le territoire. Ces différents programmes scientifiques incitent les citoyens à découvrir leur environnement tout en contribuant à la création d'une base de données nécessaire à la protection de la biodiversité. Une réunion publique d'information s'est tenue en mars 2023 et a permis aux habitants d'obtenir tous les conseils utiles pour la réalisation de cet inventaire naturaliste. À la suite de celui-ci, un plan d'actions a été élaboré, en 2024, adapté aux enjeux du territoire et établi conjointement avec nos partenaires : le département de Seine-Saint-Denis, les associations environnementales locales, Grand Paris Grand Est, les services de la ville (Espaces Verts, Urbanisme, Périscolaire, Vie Associative). Les scolaires sont associés au projet, des formations aux sciences participatives à destination des animateurs ont été organisées.

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20240620-2024-06-45-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2024  
Date de réception préfecture : 28/06/2024

## Résultats des inventaires faune et flore :



### **Le conseil de quartier Poudrerie et la biodiversité**

Le conseil de quartier Poudrerie a travaillé en partenariat avec le service des Espaces Verts et le service Développement Durable de la ville sur « La biodiversité chez soi et dans l'espace public ». Un guide a été réalisé expliquant :

- Comment accueillir la biodiversité chez soi ?
- Comment préserver la biodiversité dans l'espace public ?
- Les sciences participatives et la participation des livryens à l'élaboration de l'atlas de la biodiversité communale

Il sera publié sur le site de la ville afin que tous les Livryens puissent en prendre connaissance. Il intéressera plus particulièrement ceux qui souhaiteraient favoriser la biodiversité chez eux et dans l'espace public.





## Préserver et favoriser la petite faune dans les espaces verts : la gestion différenciée et la mise en place d'abris

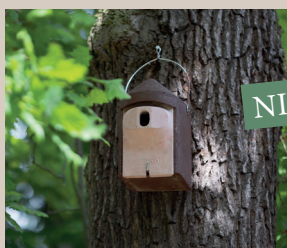
Afin de préserver la biodiversité et dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité communal, la ville met en place plusieurs actions de gestion différenciée. Chaque espace est ainsi géré en prenant en compte sa vocation, sa fréquentation et sa situation. Parmi les actions mises en place, la fauche tardive consiste à limiter les fréquences de tonte et à laisser enherbées certaines zones jusqu'à la fin de la floraison. Cette pratique favorise la pollinisation et offre de la nourriture et un refuge à la petite faune sauvage. Les parcs Bérégovoy et le parc Vincent Auriol sont par exemple en fauche tardive.

Autre action, la création de prairies naturelles, riches en espèces floristiques et fortement attractives pour la faune. Elles constituent des zones de ressources alimentaires pour la faune.

Le site du lac de Sévigné fait partie des espaces entretenus en gestion différenciée.

Afin de poursuivre cette dynamique, plusieurs abris pour la petite faune sont entreposés sur les différents espaces verts : abris à hérissons, batraciens ou encore nichoirs à oiseaux. Certains abris ont été confectionnés grâce aux branches d'arbres coupées de la commune.

### LES NICHoirs EN CHIFFRES



NICHoirs À OISEAUX



NICHoirs À CHIROPtÈRES

14

**10** Parc Lefèvre

**10** Groupe scolaire Jean Jaurès

**10** Parc de la mairie

**10** Centre nature parc de la Poudrerie

**3** Parc Bellevue

**2** Parc Bellevue



Accuse de réception en préfecture  
093/2193/0064-20240620-2024-06-45-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2024  
Date de réception préfecture : 28/06/2024



## L'aménagement d'une zone « refuge LPO » sur le site du lac de Sévigné

L'aménagement de l'espace en zone refuge a été réalisé avec la LPO dans le cadre du conventionnement mis en place entre la Ville et l'association. De nombreuses initiatives ont été mises en place par la ville sur le site labellisé « refuge LPO » :

- Pose d'agréments : hôtel à insecte géant, gîte à abeilles, nichoir moineau, nichoir mésange
- Gestion différenciée de l'espace vert
- Ateliers « le petit ornithologue » avec le public scolaire dans le cadre de la convention avec la Région et la LPO
- Inventaires ornithologiques

En 2021, un premier inventaire ornithologique a été réalisé. 38 espèces sont présentes sur la zone d'étude, 4 espèces répondent à au moins un critère de patrimonialité (moineau domestique par exemple).

Cette convention prévoit un suivi permanent de la LPO afin d'évaluer l'efficacité des dispositifs mis en place ainsi que les pistes d'améliorations. L'association réalise des inventaires avant, pendant et après les aménagements. Les actions mises en œuvre permettront ainsi de favoriser la biodiversité et les inventaires en fin de convention (en 2026) démontreront et évalueront l'efficacité des aménagements.



15

### PERSPECTIVES :

**le nouvel aménagement du lac de Sévigné va permettre de favoriser l'amélioration écologique du site par des actions visant à :**

- Adoucir les berges (continuité terre et eau),
- Développer une végétation hygrophile,
- Aménager des espaces propices à la nidification,
- Maintenir les espaces ouverts en gestion écologique favorables à la petite faune.



## Les ruches du parc Lefèvre

Le déploiement de ruches sur la ville participe au maintien de la biodiversité en ville. Les abeilles favorisent la pollinisation et contribuent donc au maintien de la biodiversité. Les ruches sont aussi un véritable outil pédagogique pour sensibiliser les livryens à la protection des abeilles et plus généralement à la biodiversité. Les précédents essaïms avaient été détruits par le frelon asiatique, ils ont donc été renouvelés en 2023. Le site du parc Lefèvre est privilégié pour la localisation des ruches car il offre un espace florale intéressant afin que les abeilles puissent se nourrir. En 2018, la ville de Livry-Gargan a reçu la médaille d'Or dans la catégorie « Miel toutes fleurs liquide d'été » dans le cadre du concours des miels métropolitain de la Métropole du Grand Paris, en partenariat avec la Société Centrale d'Apiculture. Ce prix reconnaît la qualité du miel produit par la commune.

### PERSPECTIVES :

- candidater au prochain concours de la Métropole
- réaliser des animations pour le grand public et le public scolaire autour des ruches

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20240620-2024-06-45-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2024  
Date de réception préfecture : 28/06/2024



## Lutter contre la chenille processionnaire

Chaque année la présence des chenilles processionnaires prend de l'ampleur. Classées espèce nuisible par un décret en date du 25 avril 2022, car hautement urticantes, elles peuvent se révéler dangereuses pour les hommes et les animaux, notamment les chiens. La chenille processionnaire du chêne et du pin vit dans des nids accrochés aux arbres et se déplace en groupe. On la rencontre au printemps et en été sur les chênes, et en hiver sur les pins.

Afin de limiter sa présence, plus particulièrement au sein des espaces verts, la ville a mis en place deux dispositifs :

- des pièges dans les arbres, à titre expérimental : au Parc Georges Pompidou des collerettes autour des troncs des pins empêchent les chenilles de descendre au sol et de s'y enfouir.
  - des abris à mésanges, prédateur naturel de la chenille processionnaire. Elles peuvent consommer jusqu'à 500 chenilles par jour et par famille.
- Afin de prévenir la population des risques et informer des bons gestes à adopter face aux chenilles processionnaires, la ville a communiqué sur le site de la ville, dans « Le guide de l'animal en ville » et sur les réseaux sociaux.

**PERSPECTIVES** : chaque année, la ville renouvelle les pièges à chenilles processionnaires ainsi que les actions de communication et de prévention sur les réseaux. Le déploiement de ces pièges sera étudié pour étendre ce dispositif à d'autres sites.

## ✗ Sensibiliser sur les conséquences nocives du nourrissage des oiseaux

De nombreux habitants apportent du pain aux canards, oiseaux et autres volatiles en pensant leur faire plaisir. Afin de sensibiliser les Livryens aux dangers encourus par les volatiles lorsqu'ils consomment de la nourriture non appropriée à leur régime alimentaire, dont le pain, la ville a mis en place trois panneaux autour du lac de Sévigné.



**PERSPECTIVES** : des panneaux de prévention sur le nourrissage des oiseaux seront déployés dans les autres parcs où sont constatées ces pratiques.

## Opération « Vers de terre »

Lors de la fête du printemps, l'association La Mare Barois a animé un atelier de sensibilisation intitulé «Opération Vers de terre» permettant de découvrir la vie d'un ver de terre. Cet atelier fait partie des protocoles de sciences participatives qui ont contribué à l'Atlas de la biodiversité.

### II.3 - DIFFUSER UN GUIDE DE L'ANIMAL EN VILLE

Un guide de l'animal en ville a été réalisé et diffusé auprès des Livryens et contribue aux actions inscrites dans la « Charte du bien-être animal ». Il présente les règles et bons gestes à adopter pour les propriétaires d'animaux afin d'assurer une bonne cohabitation entre les livryens, les animaux domestiques et les animaux sauvages. Ce guide est accessible sur le site de la ville.

Actions de recherches prévoyées  
093-219300464-20240620-2024-06-45-DE  
Date de rétrotransmission : 28/06/2024  
Date de réception préfecture : 28/06/2024

### III. RENFORCER LA PLACE DE L'ANIMAL DE COMPAGNIE AUPRÈS DES CITOYENS FRAGILISÉS



#### Faire garder son animal en cas de difficultés

La ville, en partenariat avec la SACPA, propose un système de garde sociale. Lorsque le propriétaire d'un animal est en situation de fragilité (accidenté, hospitalisé ou incarcéré), les équipes de la SACPA accueillent l'animal pendant 8 jours. L'animal peut ensuite retourner dans sa famille ou est transféré à une association de protection animale s'il ne peut être récupéré.



#### L'équithérapie pour des enfants en situation de handicap

Les enfants de l'accueil de répit (ou Atelier passerelle), dont la plupart présentent des troubles du neuro développement, bénéficient de la médiation équine une fois par semaine au centre équestre de la Poudrerie.

Ce programme d'équithérapie leur permet :

- La découverte du milieu équestre
- Une approche et un contact progressifs avec les animaux
- La mise en relation avec l'animal par un accompagnement collectif, ou individuel au besoin
- D'améliorer leur perception sensorielle et motrice

En 2023, ce sont 8 enfants qui ont bénéficié de ces ateliers.



#### L'expérimentation d'ateliers « Prévention morsure » pour les accueils de loisirs

Les centres de loisirs Danton et Bayard (30 enfants) ont bénéficié d'ateliers de prévention contre les morsures canines. L'association Médiation animale d'Île-de-France est intervenue en présence d'un chien, de manière éducative et ludique, afin de sensibiliser les enfants aux comportements des chiens et leur apprendre les bons gestes pour éviter les morsures.

**PERSPECTIVES : renouveler les actions en 2024 pour sensibiliser davantage d'enfants**

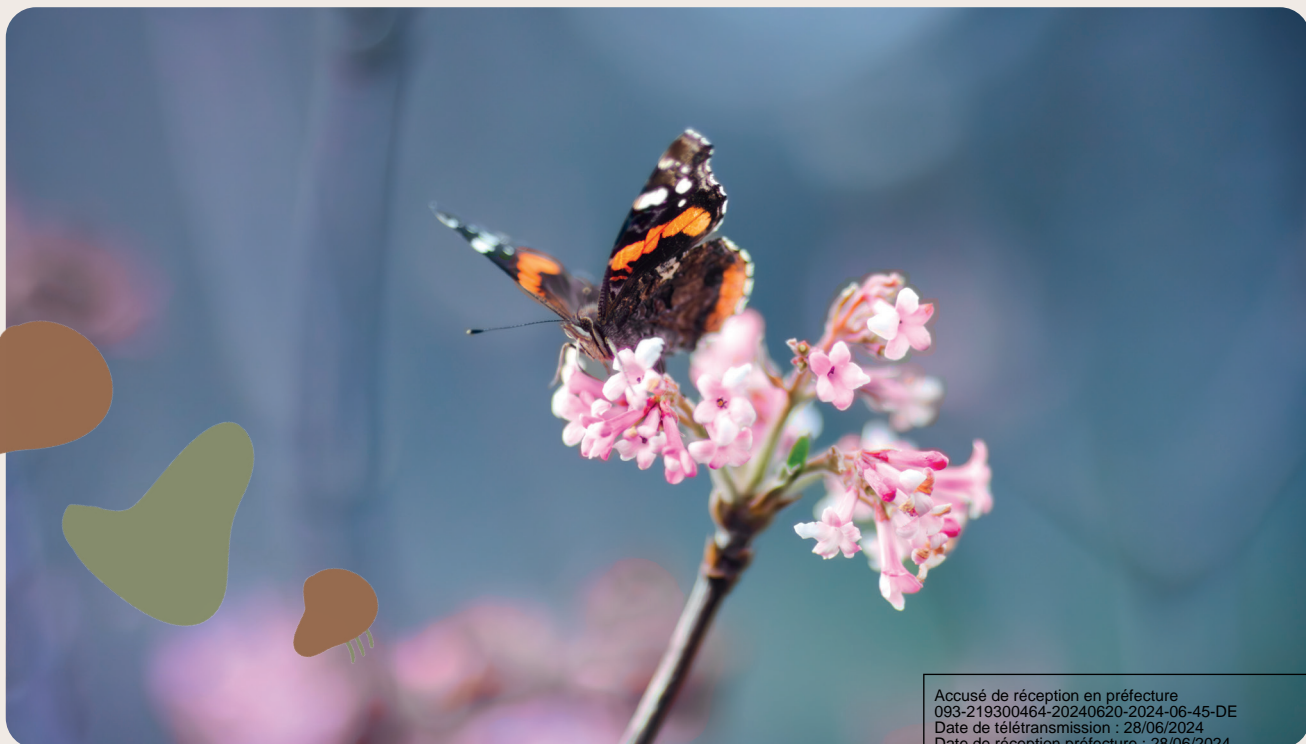




## Conclusion

La démarche engagée par la Commune montre l'ambition portée pour valoriser la place accordée aux animaux en ville. La fête du printemps 2024 a marqué l'engagement et le souhait d'aller plus loin dans cette démarche. Livry-Gargan entend accroître ses efforts en matière de prise en compte du bien-être animal dans le cadre des actions déployées sur son territoire.





Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20240620-2024-06-45-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2024  
Date de réception préfecture : 28/06/2024